

Pédiatre Coordinatrice : Dr Pascale VURPILLAT

Cheffe de service : Céline VERNIER

Secrétariat : Vanessa MAQUET

Coordinatrices de parcours :

Laurence BERREUR infirmière-puéricultrice

Maud CAIRÉ éducatrice spécialisée

Chère consœur, cher confrère

Dans le cadre de la Stratégie nationale Autisme et Troubles du NeuroDéveloppement (TND), l'ARS Bourgogne Franche-Comté a déployé dans chaque département une Plateforme de Coordination et d'Orientation dédiée au diagnostic et à la prise en soin précoce des enfants porteurs de Troubles du NeuroDéveloppement et âgés de moins de 7 ans.

La Plateforme de Coordination et d'Orientation de Haute-Saône a ouvert officiellement en décembre 2022. Cette PCO est portée par le CAMSP 70.

L'ARS a confié à l'Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (AHSSEA) la gestion du CAMSP 70, ceci depuis janvier 2022.

Nous sommes désormais missionnés pour mettre en œuvre la PCO dans le département de Haute-Saône.

La PCO est un nouveau dispositif qui doit permettre de mettre en réseau les différents professionnels de santé pour assurer un accès rapide aux soins pour tout enfant de moins de 7 ans présentant des signes d'alerte dans son développement.

La plateforme organise le **bilan diagnostic et les interventions précoces** dans un parcours de soin coordonné.

Si vous constatez un écart dans les acquisitions motrices, de langage, de cognition ou de socialisation ou si vous êtes alertés par des parents qui s'inquiètent d'un développement inhabituel, vous pouvez alors vous référer au livret d'adressage PCO. Celui-ci décrit les principales acquisitions pour chaque âge. Ces items correspondent à des données d'observation clinique.

Vous pouvez télécharger ce guide à partir du lien suivant :

https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/files-spip/pdf/brochure_reperage_tnd_2020.janv.pdf

Nous pourrions également vous l'adresser en nous écrivant à : secretariat.pco70@ahssea.mssante.fr

Il est également mobilisable par [Via Trajectoire](#).



En cas d'alerte confirmée, nous vous invitons, en tant que médecin traitant de l'enfant, à remplir ce livret d'adressage et l'adresser à la PCO à mon intention. Cet acte rentre dans le cadre d'une consultation très complexe cotée à 60€. Je sais bien les difficultés d'exercice et la charge supplémentaire demandée. Mais ce repérage précoce conditionne parfois le pronostic.

Après réception du livret d'adressage et contact avec les parents, nous validons ou non l'entrée dans le parcours de bilans et interventions précoces. Ceux-ci seront réalisés par des professionnels libéraux,

ayant contractualisé avec la plateforme : ergothérapeute, psychomotricien, psychologue, orthophoniste, kinésithérapeute. Nous avons également noué des partenariats avec des établissements ou services de niveau 2.

Les bilans réalisés dans le cadre de ce parcours sont financés intégralement par l'Assurance Maladie ; les familles n'ont pas à faire d'avance de frais.

Lorsque le parcours de bilan et d'intervention précoce est engagé, vous êtes destinataire des bilans réalisés et vous êtes conviés à la Réunion de Concertation Pluridisciplinaire organisée 6 mois après la mise en route des soins (réunion en visio possible). Selon votre souhait et votre lien avec la famille, vous pouvez être le médecin qui fait l'annonce d'un éventuel diagnostic.

Le parcours de soin dure un an possiblement reconduit pour une année supplémentaire.

Pédiatre exerçant à Besançon, je suis également, depuis plus de 30 ans, coordinatrice du SESSAD handicap moteur et auditif de l'association de Sauvegarde de Frotey-lès-Vesoul et donc sensibilisée aux particularités territoriales.

Avec toute l'équipe de la PCO 70, nous souhaitons votre participation active à ce nouveau dispositif. Nous restons à votre disposition pour tout échange et information complémentaire.

Bien confraternellement,

**Docteur Pascale VURPILLAT,
Pédiatre coordinatrice PCO 70**



PJ : plaquette de présentation de la PCO, des exemplaires imprimés pourront vous être adressés sur demande.